



LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

1 place de la Mairie – 69610 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE
Téléphone 04.74.70.04.83

Site mairie : www.saintgenislargentiere.fr / courriel : mairie@saintgenislargentiere.fr

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 27 FEVRIER 2026

Vendredi vingt sept février deux mille vingt six, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

14 membres présents : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Arnaud VERNAY, Virginie MASSE, Jean-Charles JULLIN, Laurent CHABAUD, Cindy GUIOTTO, Sylviane FAYOT, Colette PERIER.

0 membre excusé :

0 procuration :

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Acquisition d'une parcelle au « Bissardon ».
2. Point financier du lotissement communal « St Roch ».
3. Projets et travaux en cours.
4. Compte rendu des commissions.
5. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 janvier 2026.
- Approuve l'acquisition de la parcelle A676 d'une superficie de 260 m² située « au Bissardon » appartenant à Madame MAYOUD Chantal et à Monsieur MAYOUD Gilbert. Cette acquisition est convenue pour la somme de 1 € symbolique, les frais de notaire seront à la charge de la commune. (délibération 04.2026) Une fois l'acquisition effectuée, les travaux d'évacuation des déchets et le rétablissement du lit du ruisseau seront effectués en partenariat avec le SYRIBT.

- Entend le point financier du lotissement St Roch. Sur les 13 lots : une vente sera encaissée sur 2026, un lot est réservé et deux autres sont en vente. Une rencontre avec le cabinet OXYRIA, maîtrise d'œuvre, est prévue courant mars afin de chiffrer de façon définitive les travaux de voirie restant à effectuer. Le prêt signé avec le Crédit Mutuel (800 000 €) doit être remboursé au 01/12/2026. La totalité de ce prêt n'a pas été débloquée pour le moment. Les coûts calculés initialement sont globalement conformes aux prévisions. Le calcul total ne pourra s'effectuer qu'à la dernière vente et aux derniers travaux effectués pour connaître le retour de TVA. Il est décidé de budgétiser la partie des travaux du SYDER concernant le lotissement (58 950 €) et de fiscaliser, comme chaque année, les autres dépenses. (délibération 05.2026)
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
 - o **PAV – points d'apports volontaires** : les travaux sont terminés. Il est rappelé qu'une subvention de 12 500 € a été accordée par le Département.
 - o **Eaux pluviales Lafay** : le coût important des travaux, 5 900 € HT, permet d'éviter que l'eau traverse la route.
 - o **Halle couverte - espace de loisirs** : il a été nécessaire de louer une aspiratrice pour effectuer les trous des poteaux. L'entreprise PASSELEGUE est entrain de terminer l'installation. La halle sera opérationnelle d'ici fin mars.
 - o **Etage école et classe maternelle** : les dépenses effectuées sont moins importantes que prévues, notamment à cause des panneaux photovoltaïques qui n'ont pas été installés.
 - o **Locations « chemin des Gardes »** : la peinture des parties communes est en train d'être effectuée.
 - o **Banc et table de pique-nique** : un banc a été installé en haut du « chemin du Devet » et une table à proximité de la voix ferrée à « Lafay ». Les promeneurs et passants pourront profiter de ces équipements.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - o **Conseil municipal enfants** : l'après-midi jeux de société a été positif et à rassemblé, environ 20 personnes. Merci aux bénévoles de la médiathèque qui ont accueilli les joueurs. La chasse aux œufs de pâque est reconduite le 5 avril.
 - o **Ecole** : le voyage scolaire aura lieu du 18 au 22 mai 2026 à Val Cenis pour les enfants du CP au CM2. Elodie DALLERY, ATSEM des grandes sections, accompagnera les enfants, Chantal ROLLIN et Sylvie PEIRONNET, animatrices péri-scolaires, se partagerons le temps en classe pour pallier à l'absence d'Elodie.
 - o **Conférence des Maires** : la révision du SCOT sera terminée pour 2028. Les travaux du bassin de baignade à Hurongues avancent comme prévu. Le projet de vélo-rail pourrait se concrétiser. Un Plan Intercommunal de Sauvegarde est à l'étude.
 - o **SIEMLY** : débat d'orientation budgétaire. 96 % de la télé-relève est installée.
 - o **Petite enfance – CCMDL** : bilan du mandat. Pour le Cyclo des Monts une application pourrait être mise en place pour connaître la localisation exacte des cyclistes afin d'éviter les attentes inutiles sur les lieux de ravitaillement. Une attestation d'honorabilité peut être demandée à la place d'un extrait du casier judiciaire pour les postes liés à la petite enfance.
- **Questions diverses** :
 - o **Vogue 2026** : elle aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 août. Le devis du feu d'artifice, identique à celui de l'année dernière (1 755 € HT) est validé. Les contacts avec les forains sont en cours.
 - o Le devis des brigades nature pour 2026 est validé pour 640 € par jour travaillé.
 - o Bar-restaurant du village : aucune décision n'a été prise, d'autres contacts sont à approfondir.

- La commémoration du 19 mars aura lieu le 22 mars à 10h30 au monument aux morts.
- Le nettoyage de printemps aura lieu le 28 mars, rendez-vous à 8h45 place de la mairie.
- Une reprise de la ferme de M. Gabriel LOISON est envisagée avec un élevage de poules pour la production d'œufs.
- Le planning des permanences pour la tenue du bureau de vote du 15 mars est détaillé et sera envoyé à chacun.
- Les pièges pour les frelons asiatiques pourront bientôt être installés et permettront de capturer les fondatrices avant la création des nids. Quelques pièges sont disponibles en mairie.
- Tous les élus sont remerciés pour leur engagement et le travail effectué au cours de ces 6 années.

Document établi le 2 mars 2026.

Le Maire,
Alexis BADOIL

